



REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 066-216602086-20250331-092025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°09/2025
Objet : Attribution des subventions aux associations

Membres : 18

Présents : 14

Procuration : 4

Voix délibérative : 11

**Date de la convocation :
27.03.2025**

**Date d'affichage :
04.04.2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Lundi Trente et Un Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; François MOUTTE ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; André PRADIER ; Michèle VALDENNAIRE ; Laurent DESAINRIQUER ; Nicolas MOREL ; Marie-Odile BEAUVOIS

Absents ayant donné procuration : Thierry SOLDA (procuration à Marc GIMBERNAT) ; Philippe GARCIA (procuration à Suzanne SICARD) ; Cécile GRIVOIS-DONAT (procuration à Lydie MAJORAL) ; Sophie SALA (procuration à Laurent TOIX)

Élus ne prenant pas part au vote : Lydie MAJORAL ; Laurent TOIX ; Jean-Jacques THIBAUT ; Suzanne SICARD

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT

Le Maire expose à l'Assemblée,

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales et au CCAS pour l'année 2025,

Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Approuve l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées ci-dessous

657363		CCAS DE THEZA	Autre personne de droit public	15 000,00
65748		LES AINES	Association	700,00
65748		FOMENT TESA SARDANISTA	Association	600,00
65748		GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Association	650,00
65748		DON DU SANG BENEVOLE	Association	500,00
65748		ANCIENS COMBATTANTS	Association	500,00
65748		BENEDICTE STUDIO 16 DANSE	Association	800,00
65748		TOREIKAN CATALAN	Association	400,00
65748		CHORALE DE L'AMITIE DE THEZA	Association	600,00
65748		CLUB DE RANDONNEES DE THEZA	Association	400,00
65748		YOGA THEZANAIS	Association	650,00
65748		PETANQUE THEZANAISE	Association	600,00
65748		A.S. DEL VERCOL	Association	800,00
65748		ATAC OC	Association	2 500,00
65748		J S ILLIBERIENNE	Association	2 500,00
65748		LES CHATMIS CANETOIS	Association	400,00
65748		KARATE CONTACT SHOTOKAN 66	Association	600,00
65748		TESA JUVENTUT	Association	500,00
65748		ECOLE CATALANE DES SUPERS CANINS	Association	400,00
65748		LE COLLECTIF MARCHÉ LOCAL	Association	500,00
65748		LES CARNAVALIERS	Association	2 500,00
65748		L'ATELIER DE THEZA	Association	400,00

- Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif 2025

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
A Théza le 01.04.2025

